HANDLE WITH CARE!

Chaque jour, les professionnels de l'assistance en escale permettent à des millions de passagers de se déplacer à travers l'Europe. Leur travail est souvent complexe et leurs qualifications élevées. La manière dont ils font leur travail est essentielle pour la sûreté et à la sécurité du ciel européen.

La fédération européenne des travailleurs du transport (ETF) et ses syndicats affiliés sont concernés par les règles régissant l'assistance en escale qui sapent la qualité des emplois et des services dans les aéroports. Nous sommes opposés a une éventuelle nouvelle directive européenne qui pourrait aggraver la situation.

Emploi qualifié signifie qualité de service

Les aéroports, compagnies aériennes et les entreprises d'assistance en escale assurent l'assistance en escale en Europe. Certains aéroports qui avaient leur propre service d'assistance en escale ont déjà sous traité les fonctions principales à des opérateurs privés.

Les emplois sont menacés car dans les appels d'offres ne figurent aucune disposition garantissant la sécurité de l'emploi.
C'est pourquoi ETF a défini une politique sur les transferts de personnel.

Aujourd'hui, si une nouvelle proposition de directive européenne était adoptée, les aéroports seraient dans l'obligation de sous traiter leurs activités d'assistance en escale à des opérateurs privés (y compris à des sociétés qui ne respectent pas les conventions collectives). Les compagnies aériennes devraient externaliser leur propre personnel si elles veulent continuer à faire de l'assistance au tiers.
Les syndicats européens ne sont pas seulement concernés par ce morcellement qui menace les salariés. Ils pensent que ces changements mettront en danger la sécurité des compagnies aériennes.

Rejoignez la campagne d'ETF

La Fédération Européenne des travailleurs du transport (ETF) vous invitent à signer sur Internet la pétition "à manipuler avec précaution".

Les salariés de l'assistance en escale demandent :

-L'arrêt de la libéralisation en Europe de l'assistance en escale

-Aucune externalisation pour les aéroports et les compagnies aériennes

-Des dispositions législatives ou réglementaires sur le transfert du personnel

-Que le respect des conventions collectives figure dans les appels d'offres

-Des dispositions contraignantes sur les formations et les qualifications

-Des exigences de qualités de haut niveau

Tu veux agir pour protéger ton emploi?

Signe la pétition sur : www.etf-europe.org/handlewithcare.cfm